



Planeurs d'Ille-et-Vilaine

- Association Sportive et de Formation au Vol à Voile -

Aérodrome
56 Bonne Fontaine
35390 Saint Sulpice des Landes

Email : info@planeur35.org

Web : www.planeur35.org

Tél. : 02 22 06 86 40

SIRET : 529 464 125 00010

Affiliation FFVV : 533502

TARIFS 2017 ^{1 2}

[JE DECOUVRE \(page1\)](#) - [J'APPRENDS A PILOTER \(page 2\)](#) - [JE VOLE ACCOMPAGNE \(page 2\)](#) - [JE SUIS BREVETE \(pages 3&4\)](#)

Prestation	< 25 ans ³	≥ 25 ans
JE DECOUVRE ^{4 5}		
Vol d'initiation : <i>Un vol en planeur sur un planeur biplace, piloté par un pilote expérimenté. Si le vol dure moins de 15 minutes, un second vol est offert le jour même.</i> <i>Comprend : cotisation + participation aux frais de fonctionnement + licence-assurance découverte 3 jours + 1 vol en planeur en biplace accompagné</i>	110,00 €	Spécial -18 ans scolarisés en Ille-et-Vilaine : 85,00 €
Pack Découverte - 1 jour : <i>Votre première journée de pratique du vol en planeur !</i> <i>Comprend : cotisation + participation aux frais de fonctionnement + licence-assurance découverte 3 jours + préparation planeur + 3 vols ou jusqu'à 1h30 de vol en planeur biplace accompagné à réaliser sur une journée + découverte du treuil</i>	295,00 €	

¹ Tarifs applicables dès la date d'édition et susceptibles d'être changés sans préavis.

² Toutes les prestations souscrites prennent fin au plus tard le 31 décembre 2017 à minuit. Elles sont ni remboursables, ni transmissibles.

³ Bénéficie du tarif moins de 25 ans tout adhérent ayant souscrit une licence-assurance FFVV 2017 moins de 25 ans.

⁴ L'association peut vous remettre un bon-cadeau ouvrant droit à un vol d'initiation. Ce bon est valable 12 mois, à compter de sa date d'émission. Il est ni remboursable, ni transmissible.

⁵ Pour toutes les formules d'initiation et de découverte, il est possible de souscrire dans l'année un Pack Formation par paiement de la différence.



Planeurs d'Ille-et-Vilaine

- Association Sportive et de Formation au Vol à Voile -

Aérodrome
56 Bonne Fontaine
35390 Saint Sulpice des Landes

Email : info@planeur35.org

Web : www.planeur35.org

Tél. : 02 22 06 86 40

SIRET : 529 464 125 00010

Affiliation FFVV : 533502

TARIFS 2017 6 7

JE DECOUVRE (page1) - J'APPRENDS A PILOTER (page 2) - JE VOLE ACCOMPAGNE (page 2) - JE SUIS BREVETE (pages 3&4)

Prestation	< 25 ans ⁸	≥ 25 ans
------------	-----------------------	----------

J'APPRENDS A PILOTER ^{9 10 11}

<p>Pack Formation : formule tout compris pour apprendre à voler et voler seul ! Comprend : cotisation + participation aux frais de fonctionnement + licence-assurance annuelle (IA 10k€) + manuel de formation + carnet de vol + formation théorique et pratique : séances sur simulateur, heures de vol de formation en biplace illimitées, heures de vol en solo illimitées, 70 décollages au treuil inclus</p>	990,00 € (hors bourses FFVV pouvant représenter 450€ ¹²)	1 300,00 €
<p>Pack Complément de Formation : ouvert uniquement aux élèves-pilotes non lâchés solo ayant souscrit un pack formation l'année précédente aux Planeurs d'Ille-et-Vilaine et avec un avis favorable du responsable des formations. Comprend : cotisation + participation aux frais de fonctionnement + licence-assurance annuelle (IA 10k€) + formation théorique et pratique : séances sur simulateur, heures de vol de formation en biplace illimitées, heures de vol en solo illimitées, 40 décollages au treuil inclus</p>	750,00 € (hors bourses FFVV pouvant représenter 450€ ¹³)	850,00 €

JE VOLE ACCOMPAGNE EN BIPLACE ¹⁴

<p>Formule Duo : formule spéciale pour voler accompagné ! Comprend : cotisation + participation aux frais de fonctionnement + licence-assurance duo annuelle (IA 10k€) ou licence passion -25 ans (IA 10k€) + heures de vol illimitées en biplace en tant que passager (décollages non inclus)</p> <p>NE NECESSITE PAS DE VISITE MEDICALE AERONAUTIQUE</p>	560,00 €	560,00 €
--	----------	----------

⁶ Tarifs applicables dès la date d'édition et susceptibles d'être changés sans préavis.

⁷ Toutes les prestations souscrites prennent fin au plus tard le 31 décembre 2017 à minuit. Elles ne sont pas remboursables.

⁸ Bénéficie du tarif moins de 25 ans tout adhérent ayant souscrit une licence-assurance FFVV moins de 25 ans.

⁹ Les packs formation et complément de formation sont valables jusqu'au 31 décembre 2017 et ne sont ni convertibles, ni remboursables.

¹⁰ L'unique moyen de lancement utilisé pour ces formules est le treuil.

¹¹ Ces formules peuvent être payées en trois fois.

¹² Grâce aux bourses sur objectifs attribuées par la Fédération Française de Vol à Voile pour promouvoir la formation des jeunes, le paiement du pack formation < 25 ans peut se faire sous la forme de 4 chèques. Exemple pour un jeune de plus de 16 ans : un chèque de 500 € qui sera encaissé sans délai; un chèque de 150 € qui ne sera encaissé que si l'adhérent n'est pas lâché solo dans l'année ; un chèque de 200 € qui ne sera encaissé que si l'adhérent n'obtient pas dans l'année le brevet de pilote de planeur ; et un chèque de 100 € qui ne sera encaissé que si l'adhérent n'est pas titulaire du BIA à l'obtention du brevet, ou bien si l'adhérent n'obtient pas dans l'année le brevet de pilote de planeur. Le montant des bourses FFVV peut être sujet à variation.

¹³ Conditions similaires à la note n°12

¹⁴ Vols uniquement en passager accompagné par un commandant de bord autorisé emport passager et membre de l'association.

Prestation	< 25 ans ¹⁵	≥ 25 ans
------------	------------------------	----------

JE SUIS BREVETE ou ACTIVITE A LA CARTE			
Cotisation annuelle : pour devenir membre de l'association. <i>Incluse dans les formules «Je découvre » et « J'apprends à piloter ».</i>		45,00 €	
FONCTIONNEMENT	Participation annuelle aux frais de fonctionnement : <i>obligatoire sauf pour les adhérents de passage restant moins de 15 jours et les membres ne volant pas. Incluse dans les formules «Je découvre » et « J'apprends à piloter ». Non modifiable, ni remboursable.</i>	110,00 €	180,00 €
	Participation journalière aux frais de fonctionnement : <i>obligatoire jusqu'au 15^e jour de vol, pour les adhérents n'ayant pas souscrit la participation annuelle aux frais de fonctionnement. Gratuit à partir du 16^e jour.</i>	7,50 €	12,00 €
Licence-assurance FFVV annuelle : <i>tarif variable selon options. Incluse dans les packs formation.</i>		à partir de 83,18 €	à partir de 162,54 €
ILLIMITE	Forfait heures de vol illimitées ¹⁶ : <i>sur tous les planeurs de l'association.</i>	560,00 €	880,00 €
PAR TRANCHE	Forfait 20 heures de vol ¹⁷ <i>sur tous les planeurs de l'association. Les heures supplémentaires sont au tarif horaire.</i>	Non applicable	560,00 €
	Extension 10 heures de vol supplémentaires ¹⁸ : <i>sur tous les planeurs de l'association. Cette extension peut être souscrite uniquement après un forfait 20h. Après un forfait 20h et deux extensions 10h payées, soit 40 heures, les heures supplémentaires sont gratuites.</i> Remarque : <i>le forfait illimité permet une économie de 150€ !</i>	Non applicable	235,00 €
A L'HEURE	Heure planeur monoplace , hors forfait heures de vol ou pack	25,00 €	35,00 €
	Heure planeur biplace , hors forfait heures de vol ou pack	35,00 €	42,00 €
Treillée ¹⁹ : <i>décollage à l'unité, hors pack</i>		9,00 €	

¹⁵ Bénéficie du tarif moins de 25 ans tout adhérent ayant souscrit une licence-assurance FFVV moins de 25 ans.

¹⁶ Le forfait heure de vol illimité peut être payé en trois fois. Il n'est ni convertible, ni remboursable.

¹⁷ Le forfait 20 heures de vol peut être payé en deux fois. Il n'est ni convertible, ni remboursable.

¹⁸ L'extension 10 heures de vol est payable en une fois. Elle n'est ni convertible, ni remboursable.

¹⁹ Pour maintenir les compétences des pilotes du treuil, une treillée d'entraînement en planeur est attribuée pour dix planeurs lancés.

Exemples de budgets types hors décollages :

Junior illimité	-25 ans	Sénior illimité	+25 ans	Sénior 20h	+25 ans
Cotisation	45,00 €	Cotisation	45,00 €	Cotisation	45,00 €
Frais fonctionnement	110,00 €	Frais fonctionnement	180,00 €	Frais fonctionnement	180,00 €
Licence assurance FFVV	83,18 €	Licence assurance FFVV	162,54 €	Licence assurance FFVV	162,54 €
Forfait hdv illimitées	560,00 €	Forfait hdv illimitées	880,00 €	Forfait 20 heures	560,00 €
Total	798,18 €	Total	1 267,54 €	Total	947,54 €

Junior à l'heure	-25 ans	Sénior à l'heure	+25 ans	Sénior 20h+10h	+25 ans
Cotisation	45,00 €	Cotisation	45,00 €	Cotisation	45,00 €
Frais fonctionnement	180,00 €	Frais fonctionnement	180,00 €	Frais fonctionnement	180,00 €
Licence assurance FFVV	83,18 €	Licence assurance FFVV	162,54 €	Licence assurance FFVV	162,54 €
15 heures de vol mono	375,00 €	15 heures de vol mono	525,00 €	Forfait 20 heures	560,00 €
				Extension 10 heures	235,00 €
Total	683,18 €	Total	912,54 €	Total	1 182,54 €

Formule Duo	-25 ans	Formule Duo	+25 ans
Cotisation	560,00 €	Cotisation	560,00 €
Frais fonctionnement		Frais fonctionnement	
Licence assurance Duo FFVV		Licence assurance Duo FFVV	
Total	560,00 €	Total	560,00 €

DIVERS

<p>Remorquage selon disponibilité de l'appareil</p> <p style="text-align: right;"> à 300m QFE 15,00 € à 500m QFE 23,00 € à 800m QFE 30,00 € à 1000m QFE 40,00 € Dépannage air 120,00 €/heure </p> <p>Tous les tarifs de l'activité ULM remorqueur régional sont disponibles sur : http://www.planeur-bretagne.fr => « ULM Remorqueur »</p>	
<p>Forfait annuel recharge annuelle véhicule électrique : permet de recharger un planeur ou voiture électrique. Hors frais d'installation.</p>	150,00 €
<p>Hébergement hangar d'un planeur à l'année : le planeur sera hébergé dans le hangar, à un emplacement désigné par l'association. Il pourra être demandé au propriétaire de stocker provisoirement son planeur en remorque. Le forfait heures de vol illimité sur planeurs de l'association est inclus dans la souscription d'un hébergement d'un planeur à l'année. L'hivernage hangar de la remorque et son parking extérieur sont également inclus.</p>	880,00 €
<p>Hébergement hangar d'un planeur à la semaine : le planeur monté sera hébergé pour une semaine dans le hangar, à un emplacement désigné par l'association.</p>	32,00 €
<p>Hébergement hangar d'un planeur pour un week-end : le planeur monté sera hébergé pour un week-end (samedi et dimanche) dans le hangar, à un emplacement désigné par l'association.</p>	16,00 €
<p>Parking extérieur remorque planeur au mois : stockage extérieur d'une remorque planeur par tranche de 30 jours, indivisible.</p>	30,00 €
<p>Hivernage hangar d'une remorque en hangar : du 15 octobre au 15 mars. Le parking extérieur de la remorque est inclus du 16 mars au 14 octobre suivants.</p>	250,00 €